



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2024

Date de convocation : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers présents : 14
	Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°16-2024-9.1

Ont donné pouvoir : M. Patrick MIKOLAJCZAK à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VII / 2 – 3.1 Acquisition de la parcelle cadastrée AL 858

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code général des impôts, notamment son article 1042,
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 - 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du Budget primitif 2024 de la commune,
VU le plan de situation de la parcelle AL 858, d'une contenance de 50 ca, située 45 avenue Carnot à Cerny,
CONSIDÉRANT la nécessité de se porter acquéreur de cette parcelle afin de régulariser l'alignement du domaine public aux abords de la RD.191,
CONSIDÉRANT la signature par les propriétaires de l'autorisation de cession, à titre gratuit, de ladite parcelle,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 18 septembre 2024,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

Reçu le 01/10/2024 **DÉCIDE** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section AL 858, située 45 avenue Carnot, d'une superficie de 50 m²,

PREND ACTE que les frais notariés et frais de géomètre seront à la charge de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes notariés correspondants et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET

Maire de Cerny

